



**COMMUNE DE VILLENEUVE
MUNICIPALITÉ**

COMMUNICATION N° 12/2017

AU CONSEIL COMMUNAL

Rapport de la Municipalité concernant :

Interpellation de M. Pascal FOSCHIA
« Pont de l'Eau-Froide, rumeurs ou vérités, qu'en est-il vraiment ? »

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Au cours de la séance du Conseil communal du 7 septembre 2017, Monsieur le Conseiller Communal Pascal Foschia a déposé une interpellation.

Cette interpellation posait les questions suivantes :

1. Quel est le rôle exact de la Commune de Villeneuve ou de ses représentants (gouvernance, surveillance) en lien avec ces travaux, hormis de les assumer financièrement ?

Réponse de la Municipalité :

La Commune de Villeneuve, de même que les Communes de Rennaz et Noville, ont confié au syndicat des Fourches la mission de mener à bien les travaux prévus dans le cadre du préavis 03/2009. Pour mémoire, ces travaux portent sur le réaménagement de la route cantonale, la RC 780 ainsi que d'autres chemins, la construction du pont sur l'Eau Froide, les réseaux d'eaux potables et usées, l'éclairage public ainsi que les honoraires des différents bureaux mandatés.

C'est le bureau d'ingénieurs DHB qui en est historiquement le maître d'œuvre. Les 3 communes concernées ont, depuis le début du syndicat, un municipal qui représente leurs intérêts stratégiques et financiers au sein du comité de direction. Lors de l'assemblée générale, leur représentant y dispose d'une voix comme tous les propriétaires. Pour de plus amples informations, nous vous renvoyons au site du SAF : fourches.ch

2. Le crédit accordé en 2009 (préavis 03/2009 d'un montant total de Fr. 3'870'000.- comprenant une somme de Fr. 930'000.- uniquement pour les travaux en relation avec le pont de l'Eau-Froide) est assumé complètement et entièrement par la Commune de Villeneuve ? Au vu des circonstances et si un dépassement devait être confirmé (à ce jour une brève information en décembre 2016 a été relayée au Conseil communal par le Municipal en charge de ce dossier), qui, entre les différents partenaires de ce projet (commune, bureau d'ingénieur, canton, etc...) devrait finalement en assumer les conséquences ?

Réponse de la Municipalité :

Le préavis 03/2009 demandait au conseil communal un crédit de Fr. 4'200'000. -. Le conseil lui a accordé Fr. 3'870'000.-. Sur le montant initial, Fr. 930'000.- étaient en effet prévus pour la construction du pont. Dans sa communication de décembre 2016, la Municipalité vous a exposé les raisons pour lesquelles il faut s'attendre à un sérieux dépassement. D'autres explications ont également été fournies à la commission de gestion et figurent dans leur rapport 2016. Si cette communication ne s'est pas faite plus tôt, c'est qu'il a fallu batailler pour obtenir des chiffres auprès du Syndicat des Fourches, tâche à laquelle la Municipalité s'est attelée, notamment au cours de cette dernière année.

Le coût de la construction du pont et son raccordement au réseau routier existant est entièrement à la charge de la commune de Villeneuve. Cela était prévu dès le départ dans le cadre du préavis. Les montants facturés tant par les entreprises que par le bureau d'ingénieur en charge de cet ouvrage ont été soigneusement contrôlés et correspondent au devis établi pour la réalisation de ce nouveau pont. Des représentants du bureau technique ont également régulièrement participé aux séances de chantier.

3. Si ce dépassement est confirmé, quel sera le montant de celui-ci ?

Réponse de la Municipalité :

Le coût du raccordement et des aménagements à prévoir pour préserver les intérêts des 4 voisins directs du pont qui ont fait opposition est maintenant connu. La Municipalité travaille actuellement sur le préavis de demande de crédit complémentaire pour les travaux du SAF. Elle a la ferme intention de le déposer d'ici la fin de l'année, suivant en cela les vœux de la commission de gestion.

4. Quels types de travaux sont prévus pour raccorder la rue des Remparts au Pont de l'Eau-Froide et surtout dans quels délais ceux-ci seront réalisés ?

Réponse de la Municipalité :

Une rampe d'accès, à l'image de celle qui a déjà été réalisée sur l'autre rive de l'eau Froide, une rampe d'accès est prévue pour raccorder la rue des Remparts au pont. Les plans de ces aménagements et les solutions techniques figurent dans le dossier de mise à l'enquête des travaux de réfection de la rue des Remparts, dossier que certains d'entre vous ont pu consulter, dans le cadre de la prolongation de la ligne de bus VMCV. Une procédure de mise à l'enquête et le traitement des oppositions prennent un certain temps. C'est la DGMR qui est en charge de ce dossier puisqu'il s'agit d'une procédure de mise à l'enquête cantonale. La Municipalité et le bureau technique mettent tout en œuvre pour ouvrir ce pont à la circulation dans les meilleurs délais. Pour toutes les raisons évoquées plus haut, il est toutefois difficile d'articuler aujourd'hui une date pour son ouverture.

CONCLUSION

Conformément aux dispositions de l'art. 62 du RCc, la Municipalité vous soumet le présent rapport et vous invite :

- à prendre acte du rapport de la Municipalité en réponse à l'interpellation de M. Pascal Foschia « Pont de l'Eau-Froide, rumeurs ou vérités, qu'en est-il vraiment ? ».

Ainsi délibéré par la Municipalité dans sa séance du 17 octobre 2017 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à l'assurance de nos sentiments distingués.

Au nom de la Municipalité :

La Syndique :  C. Ingold

La Secrétaire adjte :  Ch. Bugnard



Délégué de la Municipalité : M. Dominique Pythoud, Municipal

Villeneuve, le 17 octobre 2017/YCX/CB/cpv